

Forêts de St-Germain et Marly

24 septembre 2018





L'ONF agit!

- Les agents verbalisent les contrevenants;
- Des pièges photos sont installés ;
- Des aménagements bloquants sont mis en place ...

Les forêts domaniales de Saint-Germain et Marly débordées par les déchets, L'ONF arrête de ramasser les dépôts sauvages

La situation dans ces deux forêts est alarmante, elles deviennent des décharges à ciel ouvert

Gravats, pneus, amiante, déchets verts... sont déversés quotiennement en forêt. Certains professionnels ou particuliers n'hésitent pas à se débarrasser de leurs déchets volontairement en forêt, permettant d'économiser des frais de décharge suite à des travaux.

Les dépôts sauvages stagnent : ils attirent les animaux errants, polluent le milieu, dégradent les sols, les paysages et l'eau.

L'ONF ramasse chaque année dans les forêts d'Île-de-France 1500 tonnes de déchets et dépôts sauvages

Ce poste représente un coût énorme de **900 000 €.**Ces dépenses augmentent très fortement malgré les mesures dissuasives prises récemment comme **la mise en place de pièges photos**, dispositif qui réunit les preuves pour identifier les contrevenants.

L'ONF, gestionnaire des forêts domaniales, éprouve de plus en plus de difficultés pour assurer ce service. Les dépôts sauvages ne sont pas générés par la gestion de la forêt et l'ONF n'a pas été mandaté pour cette mission.

En l'absence d'aides extérieures, (l'agence ONF Île-de-France Ouest supporte seule ces coûts) et après avoir alerté ses partenaires, l'ONF a décidé d'arrêter le ramassage des dépôts sauvages dans ces deux forêts. La dépense en 2016 était de 78 500 € pour la forêt de Saint-Germain et 23 500 € pour la forêt de Marly.